

**Compte rendu  
de la réunion tenue  
au site d'enfouissement de Sainte-Sophie**

**le 7 juin 2012**

Préparé par



5524 Saint-Patrick, suite 378  
Montréal (Québec) H4E 1A8

## TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	8
3	COMPLÉMENTS D'INFORMATION À LA VISITE .....	8
4	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2012 .....	8
5	ACTIONS DE SUIVI.....	8
5.1	Demande de modifications aux décrets .....	8
5.2	Budget nécessaire au maintien des activités post-fermeture.....	9
5.3	Suivi du recrutement d'un nouveau représentant de Saint- Hippolyte .....	9
5.4	Possibilité de vérifier avec les autres comités de vigilance pour le suivi sur les goélands .....	10
5.5	Mise à jour du site Internet.....	10
5.6	Retour sur le contrôle de l'accès au site .....	10
6	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	11
6.1	Registre des plaintes.....	11
6.2	Visites du site Internet.....	11
7	DIVERS.....	12
8	PROCHAINE RÉUNION .....	12

## **Liste des annexes**

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation sur les membranes des cellules et les puits de captage du biogaz
- Annexe 4 Registre des visites sur le site Internet

Les annexes sont présentées dans un document joint.

# 1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour la visite du site qui précède cette réunion du Comité de vigilance.

Le Comité a effectué la tournée en début de rencontre, les principales composantes du site ont été vues :

- la première cellule de la zone 5, nouvellement créée;
- les puits de pompage du biogaz;
- la station de compression des biogaz;
- les bassins de traitement des eaux.

Au cours de la visite du site, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Au poste de pesée , un test de radioactivité est effectué. Quelle est la dose maximale à respecter?</i>	M. Simon Mercier indique qu'il s'agirait de deux fois la mesure du bruit de fond, mais qu'il confirmera cette information au Comité.
<i>WM accepte-t-il des déchets radioactifs?</i>	WM n'accepte pas de déchets radioactifs, sauf les déchets médicaux.  Si une radioactivité anormale est détectée, une caractérisation est réalisée pour estimer l'importance de cette radioactivité et ainsi déterminer si les déchets sont acceptés ou non au site. Cela arrive dans le cas de gants ou de couches souillés provenant d'hôpitaux. WM a relevé à deux reprises des doses anormales de radioactivité, qui provenaient de billes de barils utilisés dans des opérations de décapage. Ces billes sont naturellement radioactives et se sont trouvées par erreur dans le conteneur de déchets de l'expéditeur. WM a retourné ces déchets au client, qui s'est chargé de leur fin de vie.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le tonnage annuel de déchets actuellement reçu au site?</i>	WM est autorisé à recevoir 1 million de tonnes de déchets par année, mais en 2011, seules 600 000 tonnes ont été reçues.
<i>Combien de tonnes de déchets ont été enfouies au site de Sainte-Sophie depuis l'arrivée de WM?</i>	Il y a présentement 5 millions de tonnes de déchets enfouies dans les cellules en cours d'exploitation. Le tonnage total, toutes cellules confondues, sera transmis au Comité à la prochaine rencontre.
<i>Quelle est la hauteur finale des cellules d'enfouissement? Cette hauteur varie-t-elle avec le temps?</i>	La hauteur finale d'une cellule est de 26 mètres par rapport au terrain naturel. Il existe un tassement des déchets après la fermeture des cellules : dans les premières années, ce tassement peut atteindre 3 mètres, et il se poursuit, moins intensément, les années suivantes.
<i>Chaque cellule est-elle indépendante des précédentes?</i>	<p>Pour chaque cellule, les eaux de lixiviation se dirigent vers des stations de pompage distinctes. C'est pourquoi, pour optimiser la gestion de ces eaux, WM exploite au maximum les cellules en opération avant de débiter l'enfouissement dans de nouvelles cellules.</p> <p>Au niveau visuel, il n'y a pas de séparation physique entre les cellules fermées, ce qui assure une continuité dans l'aspect final du site, avec la constitution progressive d'un seul grand plateau surélevé.</p>
<i>Les membranes de recouvrement entre deux cellules sont-elles soudées entre elles? Les membranes à la base des cellules le sont-elles également?</i>	Les membranes de recouvrement sont soudées entre elles.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de cellules WM a-t-elle été autorisée à construire?</i>	WM a été autorisée à agrandir son site de 20 hectares, qui seront divisés en cellules. Le nombre exact de cellules n'est pas défini d'avance, car elles sont configurées selon les besoins, dans un souci d'optimisation de la gestion des eaux de lixiviation comme expliqué précédemment.
<i>Les puits de captage du biogaz installés temporairement sont-ils branchés au vacuum?</i>	Les puits temporaires sont effectivement branchés au vacuum pour un captage efficace du biogaz.
<i>Le tassement des déchets ne peut-il pas entraîner une rupture des puits et donc des émanations de biogaz dans l'air?</i>	Ce scénario n'est pas impossible, d'où la mise en place d'un contrôle pointu du captage du biogaz pour détecter toute anomalie. M. Simon Mercier précise que la maison mère de WM impose à toutes ses installations de respecter les normes américaines en termes de captage du biogaz, qui sont plus sévères que les normes du Québec. Ainsi, 12 calibrations du réseau sont effectuées par année au site de Sainte-Sophie, contre 4 exigées par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs (MDDEP).
<i>Combien de puits existe-t-il sur le site?</i>	Il existe 180 puits sur la propriété, et WM en ajoute entre 10 et 15 chaque année.
<i>Les anciennes cellules produisent-elles plus de biogaz?</i>	Ce sont les cellules jeunes, actives qui produisent le plus de biogaz, tout comme les eaux de lixiviation.  WM dispose d'un logiciel de modélisation de la production du biogaz qui lui permet d'évaluer la quantité de biogaz produite en fonction de la température, de la nature des déchets et de leur proportion, afin d'ajuster le captage réalisé par les puits.
<i>Les cellules d'aujourd'hui produisent-elles plus de biogaz que les cellules d'il y a vingt ans?</i>	Autrefois, les déchets comportaient davantage de matière organique, et moins de matière inerte (déchets industriels). En conséquence, elles produisaient plus de biogaz.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de biogaz WM vend-elle à Cascades et combien de biogaz brûle-t-elle?</i>	WM achemine 4 600 pieds cube par minute de biogaz à Cascades, et en brûle 1 000 autres. Néanmoins, WM est en mesure de brûler toute la quantité de biogaz, advenant un incident quelconque dans le système de distribution à Cascades.
<i>WM pourrait-elle vendre la quantité de biogaz présentement brûlée?</i>	WM pourrait vendre ce biogaz mais présentement, aucun client ne s'est manifesté.
<i>Les camions de WM roulent-ils au biogaz?</i>	Les camions de WM au Québec ne roulent pas au biogaz. Aux États-Unis, WM dispose d'une usine lui permettant de faire rouler ses camions au biogaz.
<i>Vous nous avez présenté le système informatique de contrôle de captage du biogaz. Quels sont les recours de WM advenant une panne électrique de longue durée, ou encore une panne informatique?</i>	Les pannes informatiques de nature à rendre le contrôle du captage du biogaz inopérant restent des évènements très peu probables. Le système peut être contrôlé directement des équipements. Concernant une panne électrique, WM dispose de génératrices de secours qui lui permettront de maintenir son contrôle. En dernier recours, WM dispose de deux torchères en mesure de brûler le biogaz.
<i>Le rejet des eaux de lixiviation traitées à la rivière Jourdain n'occasionne-t-il pas un surplus de débit ?</i>	Le volume d'eau rejeté par les activités de WM est minime par rapport au débit du cours d'eau de la rivière. Ce rejet n'a donc aucun impact.
<i>Combien coûte le traitement de l'eau?</i>	Le traitement coûte environ 3 \$ par mètre cube d'eau.

**ACTION DE SUIVI :**

- Indiquer la valeur maximale de radioactivité permise à l'entrée au site.
- Indiquer le tonnage total de déchets enfouis au site depuis le début des activités de WM au site de Sainte-Sophie.

De retour dans les locaux de WM, les membres du Comité prennent place dans la salle de rencontre. Deux fauconniers du groupe Prévost-Fortin, M. Marc-André Fortin accompagné d'une professionnelle ont alors présenté leurs faucons respectifs, expliqué leur travail d'effarouchement des goélands et répondu aux questions des membres du Comité.

Les questions suivantes ont été adressées aux fauconniers :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le temps nécessaire pour entraîner un faucon? Pour combien de temps est-il alors « opérationnel »?</i>	Il faut entraîner une buse pendant trois mois et un faucon pendant six mois pour qu'ils deviennent opérationnels. Ils peuvent alors rendre service pendant 10 ans. Ensuite, soit on réduit l'intensité de leur travail, soit on les rapporte à l'éleveur, qui les utilisera pour la reproduction, en échange d'un futur oisillon.
<i>Les faucons et les buses existent-ils au Québec à l'état sauvage?</i>	Oui absolument.
<i>Un permis spécial est-il nécessaire pour posséder un faucon?</i>	Il faut être maître fauconnier pour posséder un faucon d'élevage. Pour cela, le MDDEP exige de suivre un cours de 30 heures mais en réalité cela prend plus de 100 heures de pratique. Il n'existe pas d'école pour suivre ce cours, qui se prend auprès de maîtres fauconniers.
<i>Existent-ils des éleveurs au Québec? Ces oiseaux s'adaptent-ils bien à notre climat?</i>	Il existe des éleveurs au Québec, en Ontario et en Colombie Britannique. Le faucon est une espèce d'Amérique du Sud qui s'est très bien adaptée au climat d'ici, même l'hiver rigoureux.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le poids de votre buse?</i>	Elle pèse un peu moins d'un kilogramme, soit 2 livres. Il faut noter que les oiseaux ont les os creux et poreux, ce qui leur confère un poids relativement léger au regard de leur taille. De plus, les femelles sont plus lourdes que les mâles, d'environ un tiers.
<i>Comment se concrétise le travail des fauconniers sur le site?</i>	Les deux fauconniers travaillent à temps plein sur le site depuis le début du printemps, et modulent leur présence en fonction de la présence des goélands. Au début, ces derniers étaient plus de cent et aujourd'hui leur effectif a diminué, ce qui devrait se poursuivre compte tenu que la présence continue de ce prédateur. En effet, les goélands, qui ne peuvent plus accéder à leur nourriture, finiront par se détourner du site d'enfouissement pour aller chercher une autre source d'alimentation.
<i>Vous avez mentionné travailler également à l'aéroport. Cela n'est-il pas plus dangereux pour vos rapaces?</i>	Effectivement, le travail en zone aéroportuaire comporte plus de risques que le site d'enfouissement de Sainte-Sophie. Néanmoins, ce risque ne provient pas tant des mouvements d'avions, que l'on peut anticiper, que des clôtures, des fils, des camions en circulation, des hangars et des baies vitrées.
<i>Les goélands sont-ils moins nombreux en hiver?</i>	On constate que les effectifs sont moins importants en hiver : les goélands migrent en dehors de la région.
<i>Quand vous travaillez à l'aéroport, travaillez-vous avec un autre faucon ou est-ce le même?</i>	En général, un faucon est attiré à un fauconnier, car la relation de confiance établie est à la base de leur travail. Cependant, ce duo peut tout à fait changer d'environnement, sans rencontrer de problème d'adaptation. En général, un fauconnier travaille avec deux voire trois faucons différents.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien coûte un faucon?</i>	Un jeune faucon coûte 1 500 \$. Mais il s'agit d'un jeune, non entraîné, qui n'a jamais vraiment été en contact avec l'homme. Il y a donc tout un travail à accomplir, qui nécessite certes un investissement financier mais aussi de l'énergie et du temps. Pour toutes ces raisons, ces rapaces sont précieux.
<i>De tels oiseaux pourraient-ils exister à l'état sauvage, aux alentours du site et remplir naturellement ce rôle d'effarouchement?</i>	Cela serait possible. Néanmoins, une fois qu'il a mangé à sa faim, le rapace ne constitue plus une menace pour les goélands car il entre dans une phase de repos pour digérer. L'avantage des rapaces dressés, c'est que l'on contrôle précisément leur alimentation pour les garder en alerte. Les rapaces sont régulièrement pesés afin de les nourrir ni trop, ni trop peu.

La rencontre formelle du Comité de vigilance débute ensuite. M. Alex Craft, animateur de la rencontre, propose d'effectuer un tour de table de présentation, compte tenu de la présence de nouveaux venus. M. Pierre Godin explique qu'il remplace Mme Danielle Simard à titre de représentant de la MRC de la Rivière du Nord. M. Pierre Langlois, du parti Avenir Sainte Sophie, salue les membres et explique participer à la rencontre à titre d'observateur.

M. Berthiaume, président du comité de vigilance, lit ensuite une lettre de Mme Danielle Simard adressée aux membres du Comité, annonçant son départ du Comité en raison de son changement de travail et saluant ses années de collaboration. M. Berthiaume et M. Vincelette annonce qu'une lettre de remerciement est en cours de rédaction et sera bientôt envoyée à Mme Simard. Cette lettre sera présentée au Comité lors de la prochaine rencontre.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

**ACTION DE SUIVI :**

- Présenter la lettre de remerciement adressée à Mme Simard.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

L'ordre du jour est ainsi accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

## 3 COMPLÉMENTS D'INFORMATION À LA VISITE

M. Lacombe complète les explications données lors de la visite. Il présente un échantillon des différentes couches de membranes et quelques diapositives Powerpoint sur la constitution des membranes et le captage du biogaz.

Les diapositives présentées figurent à l'Annexe 3.

## 4 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2012

M. Craft indique qu'une coquille a été identifiée et corrigée dans le registre des présences : M. Ronald Gill était bien présent lors de la dernière rencontre.

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

## 5 ACTIONS DE SUIVI

### 5.1 Demande de modifications aux décrets

M. Ghislain Lacombe indique que la demande de modification aux décrets suit toujours son cours. Il a eu quelques échanges avec des personnes du MDDEP à Sainte-Thérèse, mais aucune avancée significative du dossier n'a été constatée. Un suivi sera bientôt effectué auprès du Ministère.

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi de la demande de modification aux décrets.

## 5.2 Budget nécessaire au maintien des activités post-fermeture

M. Ghislain Lacombe rappelle que le décret de 2004 exigeait la création d'un fonds de fermeture : pour chaque mètre cube de déchets enfoui, WM devait verser une cotisation à un fonds de gestion de fermeture du site. Cette fiducie est séparée des activités de WM, et gérée par le MMDEP.

WM a donc réalisé le calcul des coûts annuels de gestion post-fermeture du site, en tenant compte de l'inflation, de l'impôt, des taux de rendement, etc. Ce montant a été porté sur trente ans pour obtenir le montant total du fonds de gestion post-fermeture à constituer. Ainsi, dans l'hypothèse où le site fermerait en 2015, 15,2 millions de dollars seraient nécessaires pour assurer les opérations d'entretien du site pendant trente ans.

La fiducie couvre les zones 4 et 5 et le décret de 2009 a autorisé WM à poursuivre cette fiducie pour les nouvelles cellules. WM voudrait aujourd'hui, pour ne plus avoir deux gestions séparées, intégrer la zone 1 à cette même fiducie, d'où la demande de modification aux décrets de WM.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelles sont les opérations qui sont considérées dans le calcul?</i>	Les coûts d'opération effectués au front de déchet n'auront plus lieu. Seuls subsisteront le suivi environnemental, le captage du biogaz et des eaux ainsi que la calibration des têtes de puits.
<i>Existe-t-il une révision des calculs pour intégrer l'inflation?</i>	D'une part, les taux d'inflation considérés dans le calcul sont fournis par le MDDEP. De plus, il existe une révision aux 5 ans du calcul. Ainsi, si WM ajoute un nouveau système de traitement de l'eau, le calcul sera ajusté en conséquence et la cotisation à la fiducie en sera également augmentée.

## 5.3 Suivi du recrutement d'un nouveau représentant de Saint-Hippolyte

M. Hugues Vincelette précise que M. Berthiaume a écrit au maire de Saint-Hippolyte pour lui signifier qu'un siège était prévu pour un membre de sa municipalité. Un suivi téléphonique sera effectué sous peu pour relancer la proposition.

**ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi du rappel recrutement d'un nouveau représentant de Saint- Hippolyte

#### **5.4 Possibilité de vérifier avec les autres comités de vigilance pour le suivi sur les goélands**

À la rencontre précédente, les membres du Comité avaient émis l'idée de contacter les autres Comités de vigilance des sites d'enfouissement de la région, afin de s'informer de leurs pratiques concernant le contrôle de la présence des goélands, et ainsi dégager des pistes de solution pour le site de Sainte-Sophie. M. Hugues Vincelette demande aux membres du Comité s'ils tiennent à maintenir cette initiative compte tenu que WM a désormais recours au service des fauconniers. M. Berthiaume suggère de contacter les comités pour connaître leurs pratiques à titre informatif. M. Vincelette propose alors qu'une lettre soit envoyée de la part des membres du Comité aux autres comités.

**ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi de la lettre adressée aux autres comités afin de connaître leurs pratiques en termes de contrôle des goélands.

#### **5.5 Mise à jour du site Internet**

À la rencontre précédente, il avait été fait mention que les informations concernant les comités de vigilance à venir n'étaient pas à jour. M. Hugues Vincelette précise que des correctifs ont été apportés et qu'une mise à jour régulière des informations sera effectuée.

#### **5.6 Retour sur le contrôle de l'accès au site**

M. Berthiaume mentionne que, lors de la discussion portant sur le contrôle de l'accès au site, il a bien indiqué s'être introduit sur le site, mais tient à préciser que cet événement remonte à l'incendie de 2007, soit une date antérieure à la mise en place des nouvelles mesures de contrôle. L'accès au site est désormais encadré et contrôlé comme expliqué à la rencontre précédente.

## 6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 6.1 Registre des plaintes

M. Mercier indique que WM n'a pas reçu de nouvelle plainte depuis la dernière rencontre du Comité. Aucune plainte n'a été reçue depuis septembre 2010.

M. Vincelette rappelle brièvement la procédure d'alerte du site internet : lorsque WM anticipe que des activités risquent d'occasionner des odeurs, une brève description des activités en question est dressée afin d'accompagner un message d'avertissement qui est envoyé par courriel au voisinage. Des appels téléphoniques sont également effectués.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Malgré l'avertissement d'odeurs, WM n'a reçu aucune plainte?</i>	L'avertissement d'odeurs constitue une alerte qu'il y a un risque et non l'annonce d'un épisode d'odeurs. Par exemple, un avertissement est émis en raison de travaux susceptibles de générer des odeurs. WM agit ainsi afin d'établir une communication transparente de ces activités.
<i>WM dispose-t-elle toujours de son système de bruite anti-odeurs?</i>	WM dispose toujours de cet équipement mais n'y a pas eu recours depuis deux ans.

### 6.2 Visites du site Internet

M. Vincelette présente les plus récentes statistiques. Depuis juillet 2008, plus de 17 700 visites ont été effectuées sur le site, ce qui confirme son intérêt.

Le tableau du nombre de visiteurs du site Internet figure à l'Annexe 4.

## 7 DIVERS

M. Ghislain Lacombe indique que WM a reçu il y a quelques semaines le certificat d'autorisation du MDDEP lui permettant désormais d'utiliser des matériaux alternatifs pour le recouvrement journalier des déchets. M. Lacombe mentionne que les matériaux autorisés par le certificat sont néanmoins spécifiques.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quels sont les matériaux de recouvrement alternatifs ?</i>	Il s'agit de copeaux de bois, de mâchefers (résidus industriels) et de scories (déchets de traitement des minéraux). Pour autant, WM doit démontrer que ces matériaux ne sont pas dangereux. WM réalise donc, en cas de doute, des tests de lixiviation pour confirmer la non-dangereuxité.
<i>Quelle est l'épaisseur du recouvrement journalier?</i>	Le recouvrement journalier est au maximum de deux pieds.

Un des membres souligne le confort de la salle de WM dans laquelle a exceptionnellement eu lieu la rencontre. Le choix de la salle de rencontre est alors discuté.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pour quelle raison WM tient-elle les rencontres du Comité à la salle du Club Optimiste plutôt que dans ses locaux?</i>	M. Simon Mercier explique que WM a opté pour la salle du Club Optimiste dans une optique de transparence et de neutralité. Ce choix permet aux membres d'être à l'aise, en se rendant dans une salle communautaire.

## 8 PROCHAINE RÉUNION

M. Vincelette remercie encore une fois les membres du Comité pour leur participation à la rencontre. Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le jeudi 20 septembre 2012, à compter de 19h00.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h23.

Élodie Rolland,  
Rapporteuse de la réunion